

C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale)
Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du lundi 03 avril 2023

Date de la convocation 28/03/2023
Nombre d'administrateurs : En exercice : 9 / Présents : 5 / Votants : 6

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Yorre, légalement convoqué, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale, sous la présidence de M. KUCHNA Joseph, Président :

Présents :

M. KUCHNA Joseph

Mme MOUBAMBA Stéphanie

Mme SALGUES Marinette

M. MARCAUD Hugues

Mme BRUYERE Mireille

Absent ayant donné procuration :

M. LABONNE Gérard

Absents excusés :

Mme CONDON Michèle

Mme GAILLOT Nicole

M. DESCAMPS Guillaume

8- Compte Administratif 2022 - budget MARPA (annexe 5)

Monsieur le Président cède la présidence à la doyenne de l'assemblée, Madame SALGUES Marinette, afin de lui permettre de faire voter le Compte Administratif de l'exercice 2022 de la MARPA.

Considérant que Monsieur Joseph KUCHNA, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la MARPA en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Il est proposé au Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2022 du budget de la MARPA, d'adopter, hors la présence de Monsieur le Président, le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se décompose comme suit et de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés :

Fonctionnement :

| | |
|---------------------------------|---------------|
| Dépenses..... | 459 170.89 € |
| Recettes | 411 451.66 € |
| Résultat de l'exercice..... | - 47 719.23 € |
| Résultat antérieur reporté..... | 77 333.94 € |
| Résultat cumulé..... | 29 614.71 € |

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :

Vote POUR à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E.legalite.com

99_DE-003-260303581-20230407-DEL1813_202

Monsieur le Président réintègre l'assemblée à l'issue du vote.

Fait à Saint-Yorre, le 07 avril 2023

Le Président,

Joseph ELCHNA



La Secrétaire de séance,

Mireille BRUYERE



REÇU EN PREFECTURE

le 07/04/2023

Application agréée E. Legalle.com